COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 OCTOBRE 2016 (20 HEURES)

SEANCE ORDINAIRE

Après avoir demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques à formuler, le compte-rendu du conseil municipal du 8 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

TARIFS CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

En accord avec les communes du RPI Tourville-Bricqueville-Heugueville, après en avoir délibéré et à la majorité des votants (une abstention), le Conseil municipal :

- **DECIDE** de porter le prix du repas de la cantine pour l'année scolaire 2016-2017, à :
 - > 3,80 € par enfant
 - ▶ 3,60 € par enfant pour les familles de 3 enfants et plus fréquentant les cantines du RPI

soit une augmentation de 1,35%

DIT que les tarifs sont applicables dès la rentrée scolaire.

Monsieur le Maire rappelle que le prix du repas réglé par la commune au CCAS foyer des jeunes travailleurs de Coutances est de 6,18 €; reste à charge pour la commune 2,38 €. Une communication sera faite dans ce sens par le biais du journal et du site internet afin des sensibiliser les parents d'élèves et les administrés en général.

ASSAINISSEMENT: tarifs eau assainie et abonnement

Après en avoir débattu, après en avoir délibéré et par 10 voix pour et une abstention, le conseil municipal **DECIDE** de fixer les tarifs suivants pour l'année 2017 :

- > prix du m3 d'eau assainie : **2,65** € le m³ (2,55 € en 2016).
- > montant de la prime fixe : **62,00** € (55,60 € en 2016).

ECLAIRAGE PUBLIC DELIBERATION:

Lors de la dernière réunion de conseil municipal, Monsieur SAUVEY avait fait le point sur la rencontre avec les services du SDEM. Les conseillers avaient donné l'autorisation au maire de faire établir des devis pour l'installation de quatre horloges astronomiques, et Monsieur le Maire de rappeler que l'horloge astronomique est une horloge programmable aux multiples fonctions dont celle de commutation astronomique c'est à dire le calcul automatique des heures de lever et de coucher de soleil pour toute l'année.

Après avoir étudié les devis, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise CEGELEC.

En réponse à Monsieur JARDIN, le coût de la consommation en éclairage public était de 4 265 € en 2014 et de 4 481 € en 2015. Pour Monsieur JARDIN, l'économie que l'on pourra réaliser avec les horloges qui couperont l'éclairage public la nuit, palliera le coût des dites horloges.

Proposition est faite de couper l'éclairage public entre 23 heures ou minuit jusqu'à 6 heures du matin.

Par la suite, pourquoi ne pas étudier le passage aux lampes à LED.

RENOVATION BÂTIMENT MAIRIE/SALLE POLYVALENTE : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LANCER LA PROCEDURE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Avant de délibérer, Monsieur le Maire informe les conseillers de la présentation du dossier de consultation des entreprises par l'architecte, l'économiste et le thermicien le vendredi 21 octobre prochain à 20 heures.

L'arrêté de permis de construire ayant été délivré le 29 septembre 2016, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de lancer une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour le marché de travaux. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, AUTORISE Monsieur le Maire à lancer ladite procédure.

CALENDRIER: DEMENAGEMENT DE LA MAIRIE PENDANT LES TRAVAUX

Suite aux remarques formulées lors du dernier conseil, Monsieur le Maire a informé par écrit la Préfecture, l'Académie, la CBC et le TGI de Coutances, de l'intention de la commune d'occuper la salle de classe libre et ce, à compter de décembre 2016. Suite à cela, une réunion a eu lieu le 3 octobre 2016, en présence de Madame Lechartier, directrice du RPI, de Monsieur Jean-Charles Perruaux représentant la CBC. Il en résulte que l'occupation de ce local ne pose aucun problème, qu'il est complètement indépendant du reste de la bâtisse. L'entrée se fera par l'ancienne mairie ; il reste les serrures à changer. Les travaux d'agrandissement de l'entrée de la cour pour un meilleur accès des véhicules, ont déjà été réalisés par l'employé communal.

Pour information, réponse positive de Monsieur le Président de la CBC; il en va de même pour l'Académie et la Préfecture, sous condition d'en informer les électeurs (bulletin municipal, site internet et refonte des listes électorales permettront d'en aviser chacun). Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance souhaite qu'on lui fasse parvenir une délibération indiquant que des travaux de rénovation et d'agrandissement de la mairie vont être engagés.

La date du lundi 7 novembre 2016, 9 heures, est retenue pour commencer le déménagement.

POINT SUR LES TRAVAUX : VOIRIE, ASSAINISSEMENT

La partie hydraulique au hameau d'Orgeat a été réalisée avec la location d'une pelle à l'heure, le travail de l'employé communal, du maire et du deuxième adjoint ; deux regards et une traversée de route ont été nécessaires ce qui a obligé la mairie à barrer la route pendant 4 jours. Des travaux d'écoulement de l'eau de pluie ont été réalisés à Houesville. Un sondage a été fait sur la D 20, après le virage, la commune est actuellement en attente des concessionnaires de réseaux pour le repérage de leurs ouvrages afin de pouvoir commencer les travaux. L'élargissement de l'entrée de la cour de l'ancienne mairie a été réalisé (démolition et maçonnerie) comme indiqué plus haut. Pour ce qui concerne l'assainissement, il reste huit regards à relever.

QUESTIONS DIVERSES

- # Monsieur LEGER parle d'écologie et de l'énorme problème de déversement de produits toxiques. Monsieur le Maire prendra un arrêté interdisant le déversement de produits toxiques afin de préserver les ruches.
- # Invasion de la commune par les frelons asiatiques. Informations diverses données par Monsieur le Maire à ce sujet.
- # Le revêtement de la rocade refait pour le passage du Tour de France est particulièrement mal roulant ; Monsieur le Maire va se mettre en rapport avec le responsable des routes au Département.